



NON TITULAIRES : OU EN EST ON ?

Le projet de loi sera prochainement présenté au conseil des ministres. Il doit être débattu et adopté par Le Parlement à l'automne.

Les administrations réunissent les organisations syndicales représentatives pour préparer la mise en œuvre des engagements que le gouvernement a annoncé à l'issue des négociations des mois de janvier et février.

Débat au Parlement, discussions ministérielles : la pression doit se maintenir d'autant que les suppressions massives d'emploi menacent directement l'emploi des non titulaires.

Un projet de loi à améliorer impérativement !

Les mesures exceptionnelles de titularisation, la transformation des CDD en CDI pour tous ceux qui totaliseront 6 ans de services sur les 8 dernières années à la publication de la loi, la clarification des conditions de recrutement des contractuels, la révision des conditions d'accès au CDI, toutes ces mesures nécessitent une loi. Ces dispositions attendues par les personnels sont marquées par des insuffisances que la FSU a combattues en défendant plusieurs amendements lors de l'examen du projet de loi par le conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat le 14 juin dernier.

L'administration a refusé d'élargir l'accès au dispositif de titularisation aux agents recrutés sur des contrats abusivement qualifiés de « temporaires » (suppléances, vacataires, occasionnels ou saisonniers). Toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CGC, ont quitté la séance pour protester contre ce blocage et ont demandé audience au ministre.

La FSU est déterminée à intervenir lors de l'examen du projet de loi par le Parlement, à l'automne. Elle continue d'exiger des négociations sur les dossiers écartés jusque-là, en particulier ceux des assistants d'éducation, des doctorants, des personnes recrutés sur contrats aidés...

Le 18 juillet 2011

Qui a voté quoi au conseil sup?

Résultats des votes sur certains amendements défendus par la FSU au conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat le 14 juin.

Elargissement des conditions d'accès au dispositif de titularisation

- aux contractuels vrais faux « temporaires » : unanimité syndicale sauf CGC ;
- aux contractuels à temps incomplet (moins de 70%) :
Pour : FSU et Solidaires ;
Abstention : CGT, UNSA, CFDT, FO, CFTC, CGC.

Vœu de la FSU pour garantir le réemploi des personnels éligibles au dispositif de titularisation : Pour : FSU, CFDT, Solidaires ; Abstention CGT, FO, UNSA, CFTC.